Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°100 • mars 2019

Pour que cela ne se reproduise jamais Page 2

Briis cité du Camellia, une très belle réussite Page 5

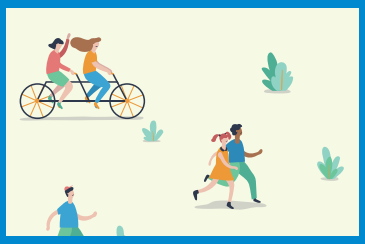

Les liaisons douces : à pied et à bicyclette ! Page 15

La pharmacie rejoint la maison de santé Page 16

Pour que cela **ne se reproduise jamais**

Le 11 novembre 1918, à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de la cinquième année de guerre, les armes se sont tues.

Un Centenaire exceptionnel
Le Conseil départemental de l'Essonne, la Commune de Briis-sous-Forges et l'Association Souvenir français ont co-organisé cette célébration du Centenaire de l'Armistice.

La cérémonie du Souvenir 2018 :
Avec la traditionnelle retraite aux flambeaux en musique jusqu'au cimetière, suivie de prises de parole et dépôts de gerbes au monument aux morts Briissois et au carré militaire.

"1914-1918, quand reviendrons-nous ?"
Spectacle son et lumière place de la Libération.

Exposition "Centenaire de la guerre 14-18"
Réalisée par les Amis du Vieux Briis (du 26 octobre au 10 novembre).

«Cela fait cent ans, jour pour jour que les combats du conflit le plus meurtrier à l'époque ont cessé. Si nous sommes si nombreux réunis ce soir, c'est bien pour nous souvenir ensemble de ce que signifie la fin de ces quatre années de combats, d'horreur et de détresse humaine. Mais c'est aussi et surtout pour lancer un message de paix. »

«Aujourd'hui, si les enjeux coloniaux et territoriaux tendent à s'estomper, les menaces pour la paix et la sécurité des peuples s'appellent misère, pauvreté, chômage, injustices, analphabétisme, ignorance, manque de démocratie. Ce sont là le terreau de l'obscurantisme, de la haine, de la xénophobie, de l'antisémitisme, du fanatisme qui font de notre monde un monde de violence sans égal dans l'histoire, une violence plus cachée, plus latente mais tout autant source de conflits.

Notre pays s'est reconstruit sur les ruines de deux guerres mondiales, en misant sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et aussi de solidarité qu'il nous faut opposer sans relâche à celles et ceux qui distillent la haine et la violence sous quelque forme que ce soit.

Je suis convaincu que la mémoire de toutes les victimes de la première guerre mondiale, que la transmission de notre histoire de l'humanité, ne peut que nourrir la volonté de paix et de solidarité des hommes, des femmes et des jeunes de notre pays et de notre territoire.»

***Extraits de l'allocution d'Emmanuel Dassa,** Maire de Briis devant le monument aux morts Briissois*

Un centième numéro

Le Maire, relis le bulletin au service communication.

C'est un joli numéro, pas comme les autres : le numéro 100.

100 numéros de Briis infos avec, depuis 18 ans, toujours les mêmes objectifs : rendre compte de l'action municipale, un gage de démocratie, tenir les Briissoises et les Briissois informé.e.s de l'actualité communale, de la vie associative mais aussi économique et commerçante de notre territoire.

Le succès de Briis infos ne fait aucun doute. Il est attendu et même réclamé. Il est important de saluer l'engagement des différents acteurs de ce succès : il y a bien sûr les agents du service communication mais aussi des élus de la majorité et des bénévoles qui font vivre Briis infos. Certains écrivent, d'autres relisent, d'autres encore proposent des sujets à traiter. Tout cela est débattu au sein du comité de rédaction qui a notamment travailler à la nouvelle formule lancée en début de mandat. Une formule plus claire, qui a gagné en couleur et en lisibilité et qui fait la part belle aux photos.

Je tenais à célébrer l'anniversaire de notre bulletin municipal et à réaffirmer son utilité pour assurer une relation privilégiée, un lien respectueux, entre le Conseil municipal et les Briissoises et les Briissois. C'est pour cela, que je veux profiter de ce numéro pour dire, au moment où le peuple demande à être entendu sur des sujets où le gouvernement a déçu le plus grand nombre, que Briis-sous-Forges fait vivre la participation citoyenne. C'est une volonté réaffirmée régulièrement par la municipalité depuis 18 ans : réunions de quartiers, réunions publiques, conseils de quartiers et permanences des élus sans rendez-vous.

Après les visites de quartiers, au cours desquelles j'ai apprécié les nombreux échanges avec les habitants, de nombreuses remarques ont été rapidement prises en compte par les services techniques de la commune et la police municipale. Des travaux ont aussi été engagés et des études, évoquées à ce moment-là, ont été commandées.

Avec le Conseil municipal, je vous propose de revenir sur tous ces enjeux dans le cadre de conseils de quartiers que nous organiseront d'ici l'été. C'est donc avec un réel plaisir que je vous retrouverai pour évoquer la vie et le quotidien de vos quartiers et de notre belle commune. Soyez assurés de ma volonté à poursuivre le dialogue avec vous et à faire vivre la démocratie et la citoyenneté comme nous l'avons fait depuis 18 ans maintenant.

Bon anniversaire à Briis Info !

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Le SIHA rejoint **le nouveau syndicat de l'Orge**

En ce qui concerne les eaux usées, le syndicat compétent reste le SIAL pour le réseau intercommunal des communes de Pecqueuse, Limours, Forges et Briis. En ce qui concerne le réseau communal, c'est la commune de Briis qui en assure la gestion directe.

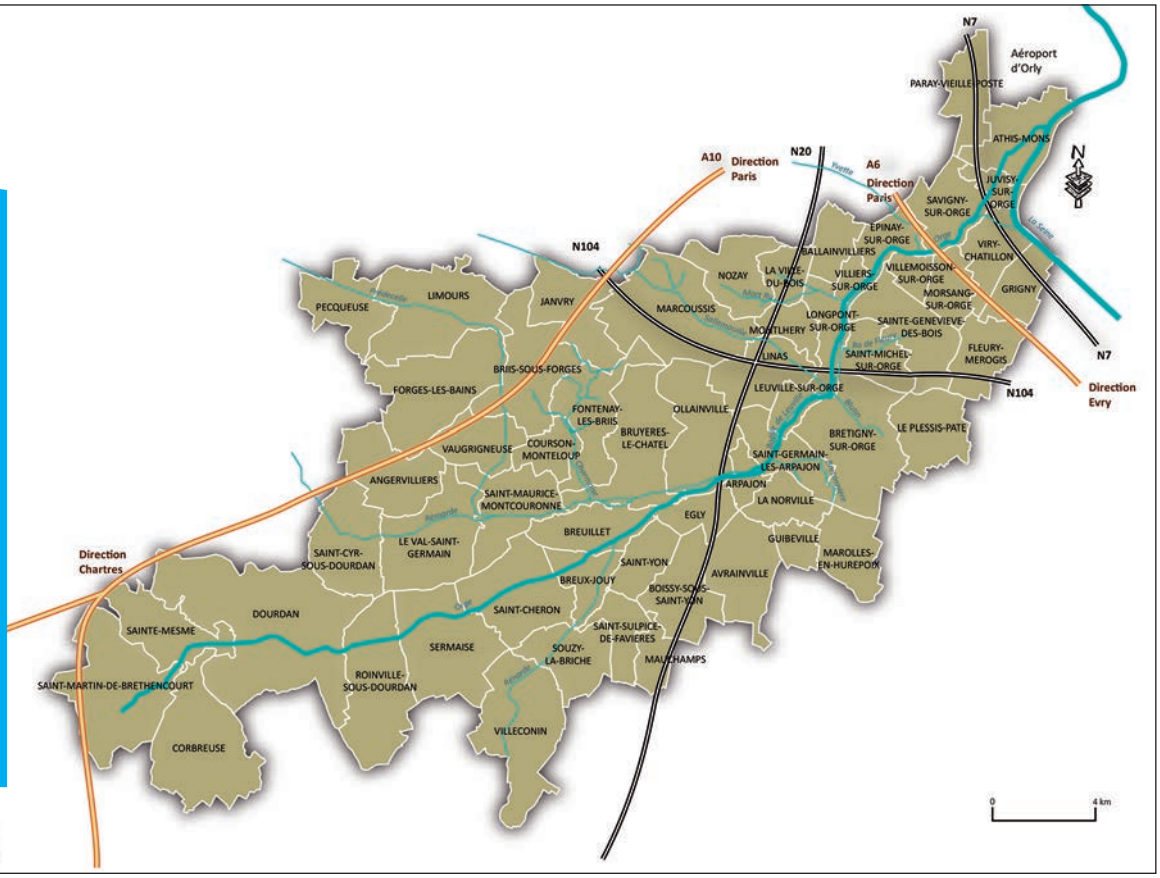

Le 31 décembre 2018, les 3 syndicats qui intervenaient sur des parties distinctes du bassin de l'Orge (SIBSO, SIVOA, SIHA) ont fusionné en un seul afin d'assurer globalement la gestion de l'Orge et de ses affluents.

Jusqu'à l'an dernier, les différentes rivières composant le bassin versant de l'Orge étaient gérées par plusieurs syndicats, constitués au fil des années. Il s'agissait du SIBSO pour le cours supérieur de l'Orge et de ses principaux affluents (Rémarde et Renarde), du SIVOA pour le cours aval de l'Orge et ses nombreux petits affluents, et du SIHA pour la Prédecelle et la Charmoise.

Désormais, ce sera un seul et unique syndicat, le Syndicat de l'Orge de la Remarde et de la Prédecelle, qui va pouvoir de façon globale et efficace gérer l'ensemble des problématiques de ce bassin. Cette nouvelle structure concerne 59 communes et 420 000 habitants. Disposant de 115 agents, elle intervient sur plus d'une centaine de kilomètres de rivières principales et de nombreux rus et rigoles. Elle a pour principaux objectifs :

- d'améliorer la prévention des inondations,
- d'aménager les rivières et vallées au profit des habitants dans le respect des écosystèmes.

Le site de ce syndicat (*www.syndicatdelorge.fr*) apporte déjà de nombreuses informations utiles et de nombreux documents pédagogiques et touristiques sont disponibles dans sa rubrique "kiosque". En particulier un petit fascicule "J'aime ma rivière"qui rappelle les droits et obligations des riverains des cours d'eau.

Le 21 janvier 2019, le bureau de ce syndicat a été désigné par les délégués des communes. Le président est M. Cholley, Maire de Villemoisson-sur-Orge, et le 1er vice-président est M. Vera, Président de la CCPL, en charge du territoire de la Prédecelle.

En ce qui concerne plus précisément notre territoire, les travaux engagés par le SIHA pour protéger les habitants des inondations seront poursuivis par le nouveau syndicat. Les délégués de notre Commune (MM. Vera et Poline) auront à cœur d'apporter leur expérience acquise au sein du SIHA et resteront vigilants pour que les engagements pris soient respectés.

Michel Massiou,
Maire-adjoint chargé des Travaux

Briis cité du Camellia,
une très belle réussite

Le samedi 16 et le dimanche 17 mars, ce sont près de 600 visiteurs qui ont pénétré dans notre salle communale afin d'admirer les camellias exposés, ou d'acquérir un spécimen pour leur jardin, non sans avoir auparavant profité des conseils avisés de Max Hill.

Si un tiers des visiteurs habitent notre commune, un quart les communes limitrophes, on se déplace de toute l'Île-de-France pour cet évènement qui est devenu un rendez-vous festif incontournable de notre village.

Cette année, le Japon était à l'honneur avec la présentation de camellias japonais issus de la collection personnelle de Max, dont beaucoup sont inconnus en France.

Jour de fête

Le dimanche, lors de l'inauguration, un nouveau Camellia, né à Briis-sous-Forges a été baptisé *"Jour de fête"*. Celui-ci a fleuri pour la première fois en 2018, neuf ans après la plantation d'une graine, native d'une fructification du pied mère *"La belle France"*. *"La belle France"* est un camellia japonica originaire… des USA.

"Jour de fête" a une fleur semi double, rose striée de rouge. Il sera planté rue Simon de Montfort, face à la maison de santé où il rejoindra *"Paloma Blanca"* le camellia né à Briis l'année dernière.

La plantation à l'automne 2019 de camellias dans le centre-ville et les hameaux permettra à notre village de mériter son nom de *"Briis cité du Camellia"*.

Un grand merci à Max et aux membres du groupe jardin de la M.J.C., à l'initiative de ces belles journées.

Christiane Lépissier,
Conseillère municipale déléguée aux enjeux écologiques

Avec ce numéro 100, *Briis Infos* fête ses 18 ans

Vous avez entre les mains le centième numéro de *Briis Infos*, le bulletin municipal de Briis-sous-Forges. Certes ce n'est qu'un chiffre symbolique, mais c'est un nombre qui compte car il témoigne du souci permanent des élu.e.s d'informer la population.

Apprécié et attendu par les Briissoises et les Briissois qui sont les premiers acteurs de la vie de la commune, *Briis Infos* est devenu, au fil des ans et de l'accumulation des numéros, un véritable témoin de l'évolution du village.

Il a permis de fixer sur le papier beaucoup d'événements qui ont rythmé la vie de tou.te.s les citoyen.ne.s et d'en garder une trace. Il pérennise ainsi la mémoire des événements marquants de la commune.

En mai 2001, le premier exemplaire d'*Infos Briis-sous-Forges* a été distribué dans vos boîtes aux lettres. 18 ans plus tard, votre bulletin municipal constitue toujours un élément fort de la démocratie locale puisqu'il vous informe tout au long de l'année sur la vie de votre commune. La communication de la ville passe essentiellement par ce vecteur, qui doit évoluer régulièrement pour tenir compte de vos attentes et pour être en adéquation avec les nouveaux moyens de communication.

Le bulletin municipal est attendu… et il est lu avec attention. Cela confère une responsabilité au maire qui est "directeur de la publication" — même s'il n'écrit souvent que son éditorial — et aux membres du Comité de rédaction.

Informer les citoyen.ne.s

En 18 ans, le bulletin a évolué dans sa ligne éditoriale et dans son esthétique. Des changements nécessaires pour le faire vivre. Le besoin d'une information de proximité, transparente et pratique. Ce sont les objectifs de notre ligne éditoriale.

L'objectif central doit rester l'information des habitant.e.s sur les affaires de la commune et donner à tous les moyens de comprendre les enjeux de l'action conduite par la Municipalité. Une gageure bien difficile à tenir : un espace limité, la nécessité d'être compris par tous et toutes, tout en évitant d'ennuyer.

Mais il est important aussi d'élargir le champ de l'information pour éclairer aussi bien sur le contexte que sur les valeurs qui sous-tendent l'action municipale : comment peut-on parler de démocratie participative si les citoyen.ne.s n'ont pas les moyens de s'informer et de se former ? Les élu.e.s de la majorité sont très attaché.e.s au débat citoyen, celui qui permet de réfléchir et d'avancer ensemble pour l'intérêt général. Sans information il ne peut y avoir débat.

La ligne éditoriale du journal municipal doit permettre d'offrir les bases d'une réflexion personnelle et citoyenne sur la gestion de notre commune. Même si en général l'information contient un message positif et valorisant pour la commune et ses habitant.e.s, elle doit être honnête et transparente. Nous la concevons comme un vecteur essentiel de mobilisation en matière de citoyenneté.

La volonté des élu.e.s est simple : rendre régulièrement compte, par le bulletin, de l'action publique municipale. C'est un gage de transparence indispensable en démocratie et une valorisation du travail des agents municipaux, des associations, des commerces qui font vivre Briis tous les jours.

Plus encore, nous considérons qu'il s'agit là d'une mission de service public, ce qui implique la gratuité de ce bulletin et sa distribution dans chaque foyer.

Mélina Vera,
Conseillière municipale déléguée
à la communication et à la démocratie locale

Quelques mots **sur le papier**

Contrairement aux idées reçues, le papier recyclé est moins respectueux de l'environnement que le papier d'imprimerie sans chlore. En effet, le papier recyclé est blanchi à cause de la matière première utilisée pour sa réalisation : du papier usagé, coloré et parfois souillé. Cette étape demande l'utilisation de très grandes quantités de chlore, produit très nocif pour notre environnement.
Par ailleurs, le bois abattu pour faire le papier de votre journal a été planté dans le seul but de faire du papier. Comme toute autre culture, la culture du bois est aujourd'hui totalement maîtrisée et on plante en Europe plus d'arbres qu'on en coupe… On ne peut plus désormais parler de déforestation liée à l'industrie du papier. La certification PEFC du papier utilisé pour l'impression du journal atteste du respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts. Ce choix du papier est donc délibéré : Briis-sous-Forges a choisi de préserver son environnement en privilégiant les solutions les moins polluantes.

Des projets intercommunaux qui concernent notre quotidien

"Toutes les habitations et toutes les entreprises du territoire seront reliées au haut débit d'ici 2020 (...)"

Le siège de la CCPL se situe rue Fontaine de Ville à Briis

Les missions de la Communauté de communes du Pays de Limours ne sont pas toujours bien connues. Pourtant, ses actions concernent notre vie quotidienne. Nous sommes allés à la rencontre de son président, Bernard Vera.

Vous présidez notre Communauté de communes depuis novembre 2017, quel regard portez-vous sur notre territoire du Pays de Limours ?

Notre communauté est un territoire charnière entre la zone urbaine dense au nord et les territoires ruraux au sud. Pour le résumer en une image, nous avons un pied dans le bassin de vie et d'emploi du pôle "Paris-Saclay", et un pied dans le "Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse".

Travailler à l'équilibre de l'identité de ce territoire, à la fois urbaine et rurale, constitue à mes yeux l'enjeu majeur que nous avons à maîtriser et faire fructifier ensemble, élus, habitants et acteurs locaux.

Parlez-nous des enjeux majeurs qui guident votre action ?

Notre territoire possède des atouts exceptionnels notamment en terme de qualité environnementale, mais il est aussi en déficit en terme d'emplois et sous équipé en terme de transports et de communications.

Notre priorité, c'est d'abord l'emploi. Nous faisons tout pour préserver les emplois existants car 22 % de

nos actifs travaillent sur notre territoire. Ensuite nous déployons beaucoup d'efforts pour créer de nouveaux emplois de proximité. Deux parcs d'activités ont vu le jour ces dernières années, un à Fontenay-lès-Briis, l'autre à Limours. Notre plan de développement économique pour les vingt prochaines années est très ambitieux.

Concernant les transports, nous venons de prendre la décision de reprendre en gestion directe la gare autoroutière afin d'améliorer la qualité du service et de générer des ressources nouvelles qui vont permettre d'améliorer le maillage du réseau de bus pour toutes les communes.

Enfin, vous savez que notre Communauté est très engagée dans le déploiement de la fibre optique. Toutes les habitations et toutes les entreprises du territoire seront reliées au haut débit d'ici 2020. Un investissement élevé pour notre Communauté, mais à la hauteur des besoins.

Certains projets de la CCPL concernent-ils particulièrement Briis-sous-Forges ?

Toutes les études qui sont menées par notre Communauté, mais aussi par le Département et la Région, concernant les enjeux de notre territoire, insistent sur l'enjeu stratégique que représente le site central de la gare autoroutière de Briis.

Dès cette année, les travaux de création d'un espace de télétravail et de locaux d'entreprises partagés vont débuter. Situé à côté de la gare et proche du siège de la CCPL, ce centre mettra à disposition des entreprises et des télétravailleurs, une quinzaine de bureaux et de nouveaux services.

Ensuite, nous travaillons en coopération avec le maire de la commune de Briis, Emmanuel Dassa, à la création d'un futur parc d'activités de 5 hectares destiné à accueillir des activités tertiaires et de hautes technologie en lien avec le développement du Plateau de Saclay.

Enfin, en coopération avec le Département de l'Essonne, de nouvelles pistes cyclables reliant les communes de Vaugrigneuse et de Courson-Monteloup à cette infrastructure de transports vont se réaliser en 2019-2020.

À ce sujet, il semble que vous travailliez aussi à la mise en place d'un "Plan vélo" du territoire ?

D'une façon plus globale, nous élaborons en ce moment notre "Plan Climat Air Energie" qui vise à porter les actions menées par la Communauté de communes au niveau exigé par les enjeux climatiques.

C'est donc dans ce cadre que nous voulons favoriser les modes de déplacement alternatifs au "tout voiture". C'est un enjeu d'avenir. Toutes les communes sont autour de la table pour imaginer le futur plan des voies cyclo-pédestres de notre territoire avec la volonté de mailler autour de deux pôles structurants, la gare autoroutière de Briis et la "Véloscénie" reliant Paris au Mont-Saint-Michel et qui passe par Gometz et Limours.

M. Dassa, maire de Briis et M. Vera, président de la CCPL travaillent sur le projet de rénovation du foyer Boissière.

"Les travaux de réhabilitation de ce foyer construit il y a 50 ans, vont en effet débuter en 2019 (...)"

Sur un autre plan, il semble qu'un projet de rénovation du Foyer de logements de personnes âgées de Briis soit envisagé ?

C'est exact. Cela relève de deux autres compétences de notre Communauté : l'action en faveur des personnes âgées et le logement à caractère social.

Les travaux de réhabilitation de ce foyer construit il y a 50 ans, vont en effet débuter en 2019, permettant une mise aux normes de sécurité, une meilleure isolation thermique et une amélioration du confort pour les locataires.

J'en suis très heureux car c'est le résultat d'une longue bataille juridique et politique que j'avais engagée en tant que maire et poursuivie par mon successeur, afin d'empêcher que ces logements ne soient cédés au secteur privé et qu'ils continuent d'être gérés en maîtrise publique au bénéfice de toutes les personnes âgées du territoire.

Plus généralement, nous élaborons en ce moment notre "Plan local de l'Habitat", afin d'anticiper notre futur développement. Nous souhaitons pour notre territoire, un développement maîtrisé et raisonné tout en assurant une diversité de logements capable de satisfaire les besoins de logement pour tous.

Un dernier mot ?

Oui, comme vous vous en doutez, ma fonction me conduit à évaluer en toutes circonstances et sans esprit partisan, les intérêts de l'ensemble des communes de la Communauté et les intérêts de tous les habitants.

Pour autant, je garde un attachement particulier à la commune de Briis dont j'ai été le maire pendant seize ans et dont je reste très proche au travers de mon activité de conseiller municipal et de celle de président de la régie publique de l'eau.

Je vous remercie de m'avoir permis à travers cette interview de m'adresser aux Briissoises et aux Briissois à qui je renouvelle ma pensée la plus amicale.

Retour en images
sur les derniers évènements

Vœux du Maire et du Conseil municipal à la population

Les Briissois et les Briissoises, comme en chaque début janvier, sont venus nombreux partager ce moment convivial avec Emmanuel Dassa et son équipe municipale. Une occasion de se pencher sur les actions et réalisations de 2018 et de prendre connaissance des projets de cette toute jeune année. Chacun en profite aussi pour échanger quelques mots avec les élus ou des voisins autour du traditionnel buffet.

Claudine Chappe

Noël et tropiques

Le Marché de Noël de Briis, c'est le rendez-vous annuel pour trouver LE truc qui manquait pour les fêtes de fin d'année : déco du sapin, ingrédients pour le repas du réveillon…

Cette année les visiteurs ont pu apprécier la fusion entre ambiance féérique des exposants et tropicale des danseurs.

Karine Sanchez

L'histoire automobile au cœur de Briis

Pour sa 3e édition, le rassemblement de belles voitures anciennes d'avant 1935 "Sortons nos avant-guerre" est parti de la place de la Libération. Cela a été l'occasion pour les Briissois.es matinaux d'admirer une vingtaine de voitures et de discuter avec leurs propriétaires.

La Marmothèque à la médiathèque

Chaque mois, qu'il pleuve, qu'il vente ou que le soleil soit de la partie, nos plus jeunes habitants prennent avec leurs assistantes maternelles le chemin de la médiathèque pour de nouvelles découvertes : des images et des histoires qui prennent sens pour chaque petit grâce aux présentations des lectrices de la marmothèque. *C. C.*

Teuf des mômes en début février

Deuxième de la saison, elle a pris les couleurs d'une crêpes party pour les quarante enfants qui se sont retrouvés pour un après-midi animé par Déborah et encadré par Véronique, Daphné et Linda. Au programme, des danses, des jeux et un délicieux goûter de chandeleur.

C. C.

Cérémonie du 19 mars

Quelques jeunes ont rejoint leurs aînés pour marquer l'anniversaire des accords d'Évian qui ont mis fin en 1962 à la guerre d'Algérie. *C. C.*

Nous aimons la forêt, ensemble protégeons-la

**"Promenons-nous dans les bois,
Pendant que le loup n'y est pas.
Si le loup y était,
Il nous mangerait.
Mais comme il n'y est pas,
Il nous mangera pas.
Loup y es-tu ?
Entends-tu ?
Que fais-tu ?"**

Promeneurs, bienvenue dans le Bois de la Garenne. Voici quelques règles et conseils afin que nous puissions tous ensemble profiter de notre bois.

Pour votre sécurité :

- Ne vous approchez pas des chantiers forestiers.
- N'escaladez pas les tas de bois.
- On se promène sur les chemins. Attention aux chutes de branches.
- Attention aux tiques particulièrement entre avril et octobre.
- Attention aux chenilles processionnaires, leurs poils sont urticants er allergisants.

Pour protéger la biodiversité :

- La chasse est interdite dans le Bois de la Garenne.
- L'accès des véhicules à moteur est interdit, sauf aux véhicules de secours et aux engins liés à la gestion de la forêt.
- En forêt les feux sont interdits. Ni feu, ni barbecue.
- Ne jetez pas les mégots de cigarette.
- Cyclistes et vététistes, roulez sur les chemins, ne rentrez pas au cœur des parcelles, ne créez pas de faux chemins.
- Bannissons tout dépôt sauvage y compris les déchets verts.
- Les déchets, jamais dans la forêt. Ils sont dangereux pour les animaux, pour la flore et parfois pour l'homme.
- Ne vous approchez pas des animaux sauvages et ne les nourrissez pas.
- Tenez vos animaux sous contrôle. Tenez- les en laisse pendant la période de reproduction et de naissance des animaux sauvages, d'avril à juin inclus.
- Cueillez avec modération. Toute cueillette excessive peut menacer même les espèces courantes.
- Ne ramassez pas le bois mort afin de maintenir la richesse écologique de nos forêts.

Jean-Pierre Tsalpatouros,
Conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'embellissement du village

Les liaisons douces : à pied et à bicyclette !

"La commune est en train de se doter d'un schéma de déplacement cyclopédestre qui intègre les quartiers et les hameaux de Briis et s'inscrit dans le schéma de déplacement de la CCPL et du Département."

À une époque où le réchauffement climatique ne fait plus débat, nous devons tout mettre œuvre pour faire reculer l'usage de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes de déplacement dits alternatifs.

Notre commune est au cœur de la Communauté de communes du pays de Limours, au cœur du département de l'Essonne et la présence de la gare autoroutière est à ce titre structurante.

C'est dans ce contexte que la commune est en train de se doter d'un schéma de déplacement cyclopédestre qui intègre les quartiers et les hameaux de Briis et qui s'inscrit dans le schéma de déplacement de la CCPL et du Département. Nous avons, depuis de nombreuses années, travaillé avec le Département pour créer sur son domaine routier des voies cyclopédestres en sites propres qui permettraient enfin de connecter la gare autoroutière non seulement aux communes voisines mais surtout au bourg de Briis et aux hameaux.

En ce début d'année, le Conseil départemental a annoncé la réalisation en 2019 et 2020, des voies reliant Vaugrigneuse et Courson-Monteloup via Le Coudray à la gare autoroutière sur 3 mètres de large en site propre protégé qui permettra aussi aux agriculteurs d'accéder aux parcelles qu'ils exploitent.

Ces deux réalisations sont d'une importance capitale pour notre territoire car elles vont permettre de réduire les déplacements automobiles vers la gare autoroutière et le stationnement sauvage à ses abords. Nous sommes aussi convaincus que les collégiens pourront aller en cours à vélo, ce qui réduira aussi le trafic aux abords des établissements scolaires.

Voilà un progrès attendu depuis longtemps au sujet duquel mon prédécesseur Bernard Vera et moi-même avons œuvré résolument pour sa réalisation. C'est pourquoi nous avons accueilli la nouvelle avec le plus grand des plaisirs et sommes heureux de la partager avec vous.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Droits de l'Enfant

Comme tous les ans, la Maison des enfants de Briis-sous-Forges s'est investie dans la Journée des Droits

de l'Enfant.

Les enfants se sont réunis avec leurs animateurs et animatrices afin de débattre sur les différents droits. Ils les ont mis en scène sous forme de théâtre avec des petits sketchs préparés.

Ainsi ils ont pu interagir avec les personnes présentes à ce moment-là.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, aller voir de petits extraits et des photos sur le site de la ville.

Ce fut une fois de plus un moment d'échanges convivial. *Véronique Moty*

Repas et colis de fin d'année du CCAS

À la mi-décembre, une centaine de personnes avaient revêtu leurs habits de fête pour venir partager un moment convivial autour du repas traditionnel de fin d'année organisé par le CCAS.

Pour cette occasion, la salle communale a été décorée et embellie aux couleurs de Noël et les tables joliment dressées.

Lors de l'apéritif, les aînés ont été ravis d'accueillir la chorale "la Cantilène" venue partager un moment enchanteur.

Les musiciens ont assuré également avec

brio l'accompagnement musical tout au long de l'après-midi. Dans cette ambiance chaleureuse, chacun a été ravi de déguster les plats mitonnés par le traiteur, servis comme toujours avec le sourire par le personnel communal. Les danseurs se sont vite appropriés la piste, alternant tous types de danses, et dans cette ambiance joyeuse, certains ont même poussé la chansonnette.

Tous étaient ravis de partager un moment convivial juste avant les fêtes de fin d'année.

Pour ceux qui n'ont pas pu participer à ce repas, les élus du conseil municipal et les membres du CCAS ont sillonné les rues du village avant les fêtes pour leur apporter leur colis gourmand avec tout le nécessaire pour passer un bon repas de Noël. Cette année, 163 colis simples et 83 colis doubles pour les couples ont été distribués.

Christine Duval

Concours fleuris 2018, les résultats

Voici les résultats du concours 2018 des jardins, balcons et devants de porte fleuris.

• Jardins visibles de la rue.

1er prix : Mme et M. Guilard, 100 rue de l'étang.

2e prix : Mme et M. Rulliet, 290 rue des sablons.

3e prix : Mme et M. Durou, 25 rue des roseaux.

• Balcons et devants de porte.

1er prix : Mme Cezard, 250 chemin des Aulnettes.

2e prix : Mme Taupin, 14 rue Anne Boleyn.

3e prix : Mme et M. Quillio, 14 rue Marcel Deiss

Jean-Pierre Tsalpatouros

Loto du CCAS

Une centaine de personnes étaient venues participer au premier loto du Centre communal d'Action sociale lors d'une belle après-midi d'octobre.

Dès 15h, les joueurs attendaient avec impatience l'ouverture des portes de la salle communale, pressés de choisir leurs cartons favoris.

Certains voulaient gagner le drone ou l'extracteur de jus, d'autres étaient simplement venus pour jouer et passer un bon moment avec leurs amis, leurs enfants ou des voisins.

Ce loto s'est joué en 21 parties, beaucoup de lots étaient composés de dons ou de bons d'achats des commerçants de notre village.

Les bénéfices seront reversés au CCAS pour renforcer l'action sociale de notre commune.

Christine Duval

Loto gourmand de la Caisse des Écoles

La salle est pleine… Les cartons sont sur les tables : deux, quatre, parfois plus par personne. Les jetons recouvrent les chiffres des cartons.

88 (double cacahuètes). Ce n'était pas le numéro attendu. On ne joue plus pour une ligne. *75* (les Parisiens) Plusieurs tables frémissent… Cela fait 20 minutes que nous attendons un carton plein. *11* (les deux clous). À droite on se lève pour commander une crêpe œuf jambon fromage. *33* (dites 33). Toujours rien. Ça râle… Une chaise grince. Un joueur va chercher un verre de cidre. La roue tourne. On entend une mouche voler. *25* (Joyeux…) BINGO ! Le robot autocuiseur est gagné !

Virginie Janssen

Loto des enfants de la Caisse des Écoles

Organisé par la Caisse des Écoles le 15 décembre 2018, ce loto *"ce n'est vraiment que pour les enfants !"*.

Un prix mini : 5€ (2,5€ pour les quotients A, B et C) pour un goûter et deux cartons de loto.

Des lots maxi à gagner : un appareil photo numérique tout terrain, un skate board lumineux, une boîte de légos 900 pièces.

Une restauration élémentaire : crêpes au nutella, bombecs et coca cola. Tout était organisé pour leur faire plaisir.

Mais ce sont les jeunes de Briis et des alentours qui nous ont fait plaisir en nous accordant leur confiance et en venant très nombreux à ce premier loto spécial jeunes de la Caisse des Écoles. Merci et à l'année prochaine !

Virginie Janssen

La pharmacie rejoint la Maison de santé

Les anciens Briissois ne l'ont même jamais connue dans d'autres murs, pourtant la première pharmacie créée en 1883 s'est installée à quelques mètres de celle que nous avons fréquentée jusqu'à présent, au bas de la rue Saint-Denis. Elle est venue au 17 rue Patton dans les années 1950. L'officine briissoise vient donc de connaître son second déménagement.

On le sait, chaque changement génère des résistances et des craintes. Avec le déménagement de notre pharmacie, un changement important était annoncé dans notre cœur de ville. La fin janvier l'a vu se concrétiser.

Dès 2014, à l'annonce de la création de la Maison de santé pluridisciplinaire, M. de la Tour, pharmacien de Briis, a souhaité être associé à ce projet qui visait *"à regrouper l'ensemble des professionnels de santé dans un même lieu pour proposer une offre de soin de proximité et de qualité pour les habitants de notre commune et du territoire et pouvoir répondre aux nouveaux enjeux de santé publique et à l'évolution des pratiques"*. Pour son équipe et pour lui-même, c'était l'opportunité de quitter des locaux vétustes et exigus qui ne répondaient plus aux conditions réglementaires d'accueil du public notamment.

Il a fallu être patients avant d'investir les nouveaux locaux : le temps du chantier puis aussi celui de l'instruction du dossier argumenté, obligatoirement déposé auprès de l'Agence régionale de Santé pour le transfert de l'officine (4 mois incompressibles) alors que les médecins, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes… avaient déjà pris possession des lieux. Les six salariées ont été associées à l'élaboration du plan d'aménagement puis au déménagement qui n'a nécessité que quelques jours sur une fin de semaine. Très vite, le public a pu découvrir la nouvelle installation spacieuse, claire, accessible en poussette ou en fauteuil roulant et éventuellement bénéficier d'une zone de confidentialité qui fait aussi office de salle d'orthopédie.

La proximité géographique et l'existence d'une salle de réunion et de repos commune dans la maison médicale vont faciliter les échanges indispensables entre professionnels de santé pour une meilleure coordination des soins. Tous, salariées et public se félicitent de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil ainsi que des possibilités élargies de stationnement dans les rues voisines.

Avec l'ouverture de la maison médicale qui représente une vraie chance pour les habitants de Briis et ceux des alentours, la vie de notre village s'organise autour d'un centre-ville désormais élargi : avec une rue Patton et une place de la Libération toujours aussi attractives auxquelles s'ajoute un nouveau pôle, important, rue Fontaine de Ville et rue Simon de Montfort.

Que deviendront les locaux inoccupés du 17 rue Patton ? Tout dépendra du choix du propriétaire qui n'est pas M. de la Tour puisqu'il s'agit d'une propriété privée.

Claudine Chappe

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Un nouveau souffle pour Briis"
Opposition municipale

Le « débat » (sans vote) sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a eu lieu fin 2018 au Conseil Municipal. Ce genre de documents présente toujours des grands principes généreux et idéaux sur le papier. Mais comme souvent l'essentiel des questions et des suggestions est venu de notre groupe. Plusieurs questionnements pourtant majeurs n'ont eu que des retours insatisfaisants

- Pourquoi s'acharner à vouloir urbaniser la Plaine du Coudray alors que les terres agricoles du secteurs reculent et que contrairement à ce qui est affirmé cette urbanisation présente un caractère légal très incertain et très discutable (pour preuve les nombreux recours dont la Justice est saisie) ?

- Est-il souhaitable en termes de « vivre-ensemble » d'envisager des constructions de maisons sur des terrains de plus en plus petits avec ce que cela implique de promiscuité ?

- Est-il raisonnable pour installer une 21ème (!) surface commerciale dans le secteur immédiat d'imperméabiliser encore des sols quand on ne cesse de revoir à la baisse l'efficacité des ouvrages anti-inondations du secteur pourtant longtemps présentés comme la panacée ?

La place nous manque pour développer en 1500 caractères un débat qui mériterait bien plus. La population briissoise devant prochainement être consultée sur le PLU, nous ne pouvons que vous inciter à contribuer par vos avis, remarques et suggestions lorsque viendra le temps de l'enquête proprement dite..

Fanny Hache
Jean-Christophe Nominé
Nicolas Schoettl

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Le service public en danger

Présenté actuellement, le projet de loi concernant la Réforme de la Fonction publique devrait être adopté par le Parlement avant le début de l'été. Celui-ci aura un impact sur le personnel communal et le maintien de la qualité du service public voulu par l'équipe municipale.

Les fonctionnaires sont attaqués de toutes parts, tous les poncifs sont ressassés en permanence (ils ne travailleraient pas assez, ils auraient trop de vacances, ils auraient trop d'avantages, etc.). Pourtant, pour bien les connaître, les agents de la Commune ne sont ni des nantis, ni des "fainéants payés à ne rien faire". La plupart d'entre eux gagnent moins de 1 400 € net par mois. Pourtant, ils sont dévoués, disponibles et présents bien au-delà de leurs heures de travail officielles.

Cette réforme est une attaque supplémentaire. En effet, en permettant d'embaucher plus largement des contractuels, en mettant en place des entretiens d'évaluation professionnelle, une part variable dans les rémunérations, une prime au mérite et un intéressement le gouvernement crée la rupture conventionnelle dans le public d'autant qu'un accompagnement est aussi prévu pour favoriser les départs vers le secteur privé.

Outre la suppression de 120 000 emplois d'ici la fin du quinquennat, la réforme prévoit également d'étendre l'embauche de contractuels issus du privé, de créer un "contrat de projet", une sorte de CDD de 1 à 6 ans dédié à des missions spécifiques et ponctuelles.

Au final, ce sont autant de petites pierres qui, posées les unes sur les autres, viennent bâtir une Fonction publique totalement différente avec plus de précarité, moins d'effectifs, de garanties et de transparence pour ses agents.

Avec ce projet de loi, le gouvernement décline la loi Travail du secteur privé dans le public, s'inspirant des accords réalisés au niveau de l'entreprise.

L'Éducation nationale est aussi dans le viseur du gouvernement. Depuis plusieurs mois déjà, les enseignants se mobilisent contre le projet de loi de "l'école de la confiance". Ils dénoncent l'instauration d'établissements publics des savoirs fondamentaux qui conduirait à la disparition des directions d'écoles au profit d'un principal de collège ; mais aussi le financement à la hausse des écoles privées sous contrat et l'emploi significatif d'assistants d'éducation au statut précaire. Sans parler des classes surchargées ou du non-remplacement des professeurs absents. À Briis, à la dernière rentrée, il aura fallu une mobilisation des élus de la majorité, des enseignants et des parents pour garder la 4e classe de l'école maternelle.

La constante de ces réformes, c'est de toujours faire des économies sur le dos des agents et du service rendu à la population, alors que tout indique que c'est au contraire d'un manque d'investissements que souffre notre Fonction publique.

Il est donc plus que temps de la défendre et de défendre le Service public.

Pour la Majorité municipale
Jean-Charles Champagnat
Maire-adjoint
chargé des affaires générales,
des affaires scolaires et des finances

Conseil municipal
Séance du 15 octobre 2018

1. Autorisation donnée au Maire de renouveler la convention tripartite pour la gestion de la crèche parentale de Briis
Cette délibération porte sur la convention tripartite entre les communes de Briis, Forges et l'association l'*Île aux enfants* pour la gestion de la crèche. Cette convention avait été signée en 2012, puis renouvelée en novembre 2015.
À l'unanimité (pour 16).

2. Budget assainissement 2018 : décision modificative n° 2
Une décision modificative technique est demandée par la Trésorière de Dourdan. En effet, l'entreprise SARC a commencé à procéder au raccordement des habitations aux STEP de Frileuse et du Coudray. Comme il s'agit, pour l'essentiel, de travaux en domaine privé, il convient d'affecter des dépenses et les recettes (participation des habitants) sur des comptes spéciaux : 458 101 € pour les dépenses et 458 102 € pour les recettes.
À l'unanimité (pour 16).

3. Acceptation du Fonds de Concours de la C.C.P.L. pour la gestion des centres de loisirs
La CCPL, dans un souci d'égalité, verse aux communes qui organisent des Centres de loisirs une subvention sous forme de fonds de concours. Le montant de ce fonds de concours est calculé sur la base des effectifs. Pour la commune de Briis son montant sera de 41 409 € pour l'exercice 2018.
À l'unanimité (pour 16).

4. Acceptation du Fonds de Concours de la C.C.P.L. pour la Dotation de solidarité communautaire
Certaines communes adhérentes à la CCPL ont souhaité obtenir le montant de la Dotation de solidarité communautaire en dotation pour leur section d'investissement. Conformément au budget primitif, la commune de Briis conserve la DSC dans son budget de fonctionnement. Cette année la CCPL a augmenté son enveloppe à répartir sur les communes adhérentes à 500 000 € en 2018, de ce fait la dotation de la commune est passée à 67 087,01 € en 2018.
À l'unanimité (pour 16).

5. Indemnité de conseil 2018 à la Receveuse municipale de Dourdan pour le budget de la régie publique de l'eau
Les indemnités de conseil à Mme Da Costa, Receveuse municipale de Dourdan s'élèvent cette année à 364,12 € brut, soit 329,44 € net.
À la majorité (13 pour, 2 contre et 1 abstention).

6. Indemnité de conseil 2018 à la Receveuse municipale de Dourdan pour le budget de la Commune
Les indemnités de conseil à Mme Da Costa, Receveuse municipale de Dourdan s'élèvent cette année à 783,05 € brut soit 708,44 € net.
À la majorité (14 pour, 1 contre et 1 abstention).

7. Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'année 2018 : réalisation d'une Maison des Arts et de l'artisanat et d'un Café citoyen
Cette délibération permet de demander une subvention d'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de la Maison des arts et de l'artisanat au 19, rue de l'armée Patton et pour la réalisation du Café citoyen au 12, rue de l'Armée Patton. Cette délibération annule et remplace la délibération n°03/03/18. En effet, la sous-préfecture a demandé à la commune d'intégrer le Café citoyen dans la demande de subvention.
À l'unanimité (pour 16).

Conseil municipal
Séance du 26 novembre 2018

1. Avis sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
Le PADD est la traduction du projet communal pour les 10-15 prochaines années, il définit les objectifs et orientations, portant notamment sur l'aménagement, l'équipement, l'urbanisme, le paysage, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation/remise en bon état des continuités écologiques, la modération de la consommation foncière et lutte contre l'étalement urbain… Le PADD est le document "cadre" pour la formalisation de l'ensemble des pièces du dossier de PLU. Il est la référence pour l'évolution et l'évaluation du PLU dans le temps : il est débattu en conseil à chaque révision, il est évalué tous les 9 ans maximum et il conditionne les procédures d'évolution du PLU (modification, révision ou mise en compatibilité).
Il définit les orientations pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs suivants :
• Un village attaché à la qualité environnementale et urbaine.
• Un village dynamique, accueillant et solidaire.
• Un village soucieux de préserver les développements futurs.
Le Conseil municipal après avoir débattu les orientations générales du PADD a émis des observations sur les transports, les stationnements, la préservation du patrimoine, les zones humides et zones inondables, la pastille définie par le SDRIF située à cheval sur l'autoroute, la zone d'activités située au sud de la "tranchée" A10/LGV .

Jardiner sans pesticides :
infos pour les jardiniers amateurs

Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers.

Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Il s'agit du 2e volet de la loi Labbé, car depuis le 1er janvier 2017, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit d'utiliser ces produits sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles au public depuis le 1er janvier 2017.

L'emploi des produits chimiques de synthèse montre aujourd'hui ses limites, parmi lesquelles leur toxicité sur la biodiversité, la pollution des eaux de surface et souterraines, mais aussi l'émergence de nombreuses résistances de ravageurs et maladies.

Notre commune, consciente de l'impact de ces produits sur la santé et l'environnement a devancé la loi en n'utilisant plus ces produits dès janvier 2016.

Jardiner sans pesticides : quelles solutions alternatives ?

- Planter des plantes locales selon l'exposition et la nature du sol.
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels.
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des herbes indésirables et de la sécheresse.
- Les produits de biocontrôle (figurant sur la liste officielle des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle), les produits à faible risque, ceux utilisables en agriculture biologique restent autorisés. La liste de ces produits est publiée sur le site du ministère de l'agriculture à l'adresse : *agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle*.

Vous trouverez de nombreux conseils et des solutions pour jardiner sans pesticides sur le site *www.jardiner-autrement.fr*

Rapportez vos pesticides :

Les produits non utilisés (bouteilles, bidons, flacons, sprays etc.) doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés et respectueux de l'environnement.

Vous pouvez également les rapporter dans une jardinerie ou un magasin de bricolage. Ceux-ci ont obligation de les reprendre (article L 541-10-4 du code de l'environnement). **Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations !**

Déchetterie de Briis-sous-Forges

L'organisme Eco DDS, qui a en charge la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) dans les déchetteries et dont l'agrément n'avait pas été renouvelé au 1er janvier 2019 avait interrompu la collecte des déchets chimiques dans les déchetteries depuis le début de l'année.

Eco DDS a vu son agrément renouvelé par l'État en date du 11 mars 2019, pour une durée de 6 ans.

Le dépôt des déchets de produits chimiques, dont les produits phytosanitaires, par les particuliers sera à nouveau possible à partir du 15 avril 2019.

Christiane Lépissier,
Conseillère municipale déléguée aux enjeux écologiques

Mairie de Briis-sous-Forges
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)
Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale
Mardi : de 16 h à 18 h
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h.
Mercredi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale
Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison de santé et solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Photo de couverture : Briis Infos et la place de la Libération.

Inauguration de la **Maison de santé**

SAMEDI 11 MAI
à 11 h

Cette cérémonie sera l'occasion de célébrer l'achèvement de ce projet et sa mise en service dans un moment convivial.

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°100

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Jean-Charles Champagnat, Claudine Chappe, Christine Duval, Virginie Janssen, Annick Ledoux, Christiane Lépissier, Michel Massiou, Véronique Moty, Claude Poline, Colette Protin, Karine Sanchez, Jean-Pierre Tsalpatouros, Bernard Vera, Inès Vera.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

BRIIS-SOUS-FORGES

18e FESTIVAL D'ACTIONS CULTURELLES

Briis en liberté

AVIS DE TEMPS FORTS

Expositions • Ateliers artistiques
Projection débat • Danse • Concerts
Lecture • Rallye • Contes
Spectacles • Cinéma • Rencontres

du 29 mars au 14 avril 2019